

*Questions orales*

● (1430)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, pour ce qui est de la petite histoire qui s'est passée à Winnipeg, je vais me renseigner et je pourrai peut-être informer le député d'opposition. En ce qui concerne l'orientation à donner à la SDC, elle figure dans sa loi constitutive. La SDC a des buts et objectifs définis par la loi.

**M. Andre:** Est-ce qu'il est dit dans la loi qu'il ne faut prendre que des séides du parti libéral?

**M. Trudeau:** Le ministre des Finances a dit fort clairement qu'il n'avait pas l'intention de présenter des modifications à la loi. Tout ce que le gouvernement a fait, et le député devrait le comprendre, avait pour but de faire en sorte que l'actionnaire majoritaire, celui qui détient 75 à 80 p. 100 du capital, c'est-à-dire la population canadienne représentée légalement par le ministre des Finances, ait son mot à dire dans le choix du président du conseil de cette société. Encore une fois, je mets au défi le député, qui semble en avoir si long...

**Une voix:** Et les deux autres?

**M. Trudeau:** ... sur la façon de faire de l'argent, de nous dire s'il connaît une société dont le principal actionnaire n'est même jamais consulté ou informé quand il s'agit de nommer le président du conseil? S'il en connaît, je me demande comment il a fait son argent.

LA MENACE FAITE AUX MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Le premier ministre ne comprend pas la gravité du cas, et il n'a pas répondu à ma question. Le premier ministre se souvient-il qu'en 1971 il a donné une lettre au président Hampson et aux administrateurs, et de même le ministre des finances en 1972? Il s'agissait d'assurances écrites selon lesquelles les administrateurs seraient à l'abri de toute intervention politique et auraient toute liberté de prendre des décisions fondées sur des raisons commerciales, comme cela avait été dit lors de la discussion du bill en Chambre? Est-ce que le premier ministre s'en souvient, et dans l'affirmative veut-il le dire à la Chambre? Moi, je sais que c'est exact, car je l'ai contrôlé.

Est-ce que le gouvernement a donné instructions au sous-ministre des Finances d'aller à Winnipeg menacer de renvoi tous les administrateurs de la Société de développement du Canada s'ils n'étaient pas Joel Bell et David Beatty au conseil d'administration de cette société, avec les quatre autres libéraux qui avaient déjà été proposés en conformité avec l'article 40? Est-ce cela qui s'est produit? Si oui, pour quelle raison? Et va-t-il autoriser la tenue d'une enquête publique sur toute cette affaire?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je réponds oui à la première partie de la question. Il est effectivement demandé aux administrateurs de prendre des décisions d'hommes d'affaires en matière commerciale. Cela est dit dans la loi. L'engagement pris envers les premiers administrateurs nommés prévoyait cela, et rien dans les mesu-

res récentes du gouvernement n'indique une intention quelconque d'y rien changer.

**M. Crosbie:** Et les menaces que vous avez faites?

**M. Trudeau:** Je répète, madame le Président, que l'actionnaire principal s'estime en droit d'être informé du choix d'un administrateur. J'ai parlé du choix du président. J'ai informé la Chambre que j'étais au courant et que j'avais été avisé quand le président précédent avait été choisi. Aucun des administrateurs n'y a rien vu de scandaleux, de raison de démissionner, ni l'opposition d'alors n'y a vu aucune raison de se plaindre. Cela parce qu'à cette époque, les députés siégeant en face avaient une idée de la façon dont fonctionnent les sociétés, de la façon dont les intérêts des actionnaires doivent être respectés.

\* \* \*

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MME N'KANZA, DIRECTEUR DU  
CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
ET LES AFFAIRES HUMANITAIRES

**Mme le Président:** J'ai l'honneur d'attirer l'attention des députés sur la présence dans nos tribunes de M<sup>me</sup> N'Kanza, directeur du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires et secrétaire général pour l'Année internationale des personnes handicapées.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Traduction]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU  
CANADA

L'INDÉPENDANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question supplémentaire se rattache à la question précédente posée au premier ministre, étant donné l'absence du ministre des Finances. Le gouvernement libéral, en ayant recours à des supercheries pour faire nommer ses partisans libéraux au conseil d'administration, met en péril les placements de nombreux pensionnés, d'autres petits investisseurs et des veuves qui ont investi dans cette société. La valeur des actions a fléchi. Il y a eu ingérence de la part du gouvernement.

Lorsque le projet de loi avait été présenté, M. Benson, ministre des Finances à l'époque et porte-parole du gouvernement, avait affirmé que la Corporation de développement du Canada était confiée à un conseil d'administration tout à fait indépendant, car lorsque les objectifs sociaux ou politiques entrent en jeu dans des décisions d'affaires, ces dernières s'en ressentent. Je demande au premier ministre, étant donné que durant la dernière campagne électorale, il a déclaré qu'il voulait modeler la CDC sur Petro-Canada pour en faire un instrument de la politique gouvernementale, s'il renonce maintenant à cette position et permettra-t-il au conseil d'administration d'agir indépendamment et de choisir ses propres administrateurs comme une autre société indépendante.